



# Mon Diagnostic Prévention

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation d'adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail.

Grâce à cela, vous bénéficiez du suivi médical de vos salariés, mais aussi **de conseils et d'un accompagnement en prévention des risques professionnels !**

Cependant, pour que nous puissions vous proposer **l'offre de service la plus adaptée à votre structure**, nos professionnels, médecins

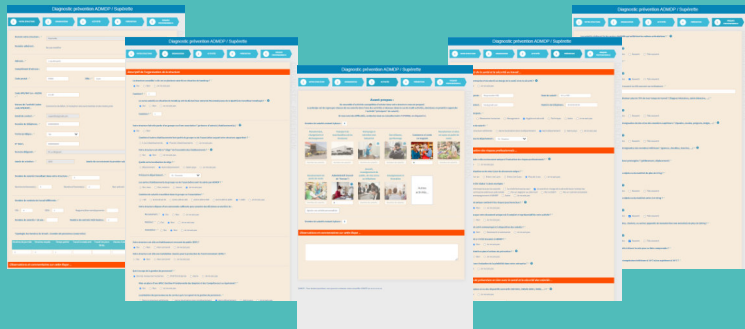
du travail, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, doivent vous connaître : **activités, risques, démarche de prévention en place, ...**

## Mais comment faire simplement ?

En vous proposant, inclus dans votre cotisation, un outil digital et interconnecté, qui vous aidera dans votre démarche de prévention des risques professionnels : **MDP**

## Simple d'utilisation, MDP est un outil collaboratif incontournable

Un clic sur le lien d'accès à Mon Diagnostic Prévention, vous permet de réaliser votre autodiagnostic



Grâce à des questions facilement compréhensibles et réparties en 5 étapes, vous pourrez :

1. Renseigner vos données administratives et organisationnelles
2. Indiquer toutes les activités présentes dans votre entreprise
3. Estimer votre gestion de la prévention
4. Identifier les situations à risque pour la santé et la sécurité de vos salariés

## Mon Diagnostic Prévention

- Est accessible 24h/24 sur plusieurs types de supports informatiques (PC, tablette)
- Vous guide dans vos obligations réglementaires en fonction des données saisies
- Génère automatiquement des indicateurs de prévention
- Transmet automatiquement vos données à nos professionnels qui pourront les analyser pour vous proposer un accompagnement adapté

Accédez directement à votre tableau d'indicateurs de prévention, pour évaluer la démarche de prévention actuellement en place dans votre entreprise, identifier des pistes d'amélioration, ...



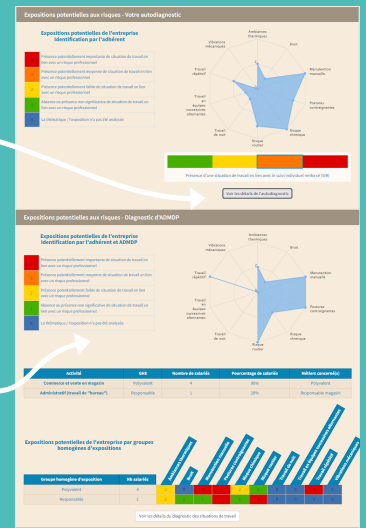
# Quels sont les autres objectifs de Mon Diagnostic Prévention ?

Depuis votre tableau d'indicateurs de prévention, vous aider à repérer les postes de travail soumis à surveillance médicale renforcée et adaptée et donc à faire votre déclaration annuelle d'effectif

**Réaliser ultérieurement votre Fiche d'entreprise.**

Lors d'une visite dans vos locaux, nous approfondissons ensemble votre diagnostic afin de vous fournir votre Fiche d'entreprise, document réglementaire obligatoire. Cette étape complètera automatiquement votre tableau d'indicateurs.

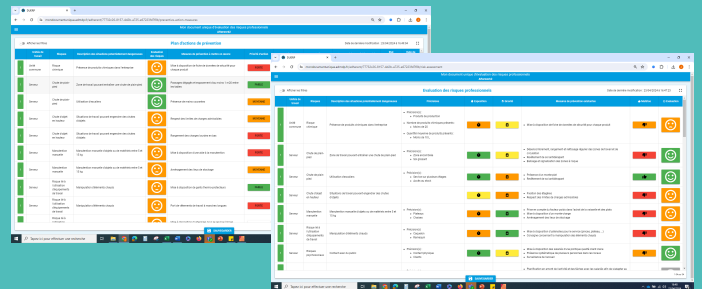
*Vous accompagner dans la rédaction de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, grâce à MDU, outil simple et ergonomique, pour une démarche progressive !*



## Mon Document Unique

Le travail initié dans les différentes étapes de MDP génère automatiquement la structure de votre DUERP.

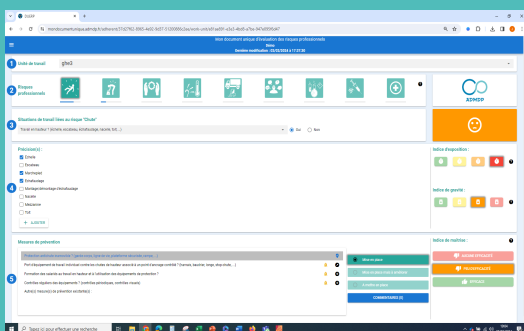
Choisissez ensuite parmi l'ensemble des données proposées par MDU et adaptées à vos activités, les situations de travail à risques et les mesures de prévention existantes ou à mettre en place. Celles-ci peuvent même être pré-cochées par les données de la Fiche d'entreprise !



*Des tableaux pour maîtriser votre évaluation des risques, votre plan d'actions et votre DUERP*

Chaque situation évaluée est retranscrite automatiquement dans des tableaux de synthèse interactifs facilitant le remplissage de l'évaluation des risques et du plan d'actions.

**Avec MDU, fini le syndrome de la page blanche !**



### Autonome et collaboratif !

Nos professionnels ont accès à vos tableaux d'évaluation des risques et votre plan d'actions et peuvent ainsi vous accompagner facilement, même à distance.

Mais vous restez aussi 100 % autonome dans leur mise à jour et dans l'exportation de votre DUERP, à tout moment et sous un format en permettant la modification, la mise à disposition, l'affichage et l'archivage.

**Grâce à MDP et MDU, progressons ensemble dans votre démarche de prévention des risques professionnels !**

